

La seconde révolution urbaine.

La croissance spatiale est un phénomène original de l'expansion urbaine. Entre 1954 et 1975, soit sur 20 ans, le territoire urbain double de superficie : il passe de 7,7% à 14,1% du territoire français. Il y a consommation d'espace, ce qui a pour corollaire une production d'espace urbain dans au sein de l'ancien espace rural.

Cet accroissement de l'espace se traduit aussi par une augmentation de l'habitat (collectif, mais surtout individuel), des moyens collectifs qui y sont rattachés (protection sanitaire et sociale, espaces verts, espaces de loisirs, etc.), des couloirs de circulation permettant de se rendre d'un pôle à l'autre. Cet accroissement de l'espace urbain a pour conséquence une augmentation de la surface urbanisée par habitant. Mais cet accroissement n'est pas proportionnel à l'augmentation démographique.

L'évolution démographique.

Définir ce qu'est une population urbaine est difficile ; plusieurs définitions coexistent en France, mais la définition traditionnelle (1846) est encore souvent employée pour définir le tissu urbain : « *population des communes ayant au moins 2 000 habitants agglomérés au chef lieu de la commune* ». Cette barre des 2 000 habitant est extrêmement basse au regard des autres pays européens (5 000 pour la Grande Bretagne par exemple) ; cette barre est encore plus élevée pour les pays à forte concentration urbaine.

Braudel et Mendras demandent que cette barre des 2 000 habitants soit actualisée pour être portée soit à 10 000, soit à 15 000 pour qu'il y ait correspondance avec le fait urbain. En 1954, l'unité urbaine est définie comme « *l'agglomération de population comprenant un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui comprend au moins 50 habitants* ».

1846	1906	1936	1954	1962	1968	1975	1985	1995
24,4%	42,1%	52%	56%	61%	71%	75%	74,4%	76,4%
		Front populaire	Période de très forte croissance urbaine				Légère décélération temporaire	

D'autre part, depuis 1985, les centres urbains des villes de plus de 200 000 habitants sont revalorisées.

Dans la « Banane bleue » la densité de population est extrêmement élevée : plus de 300 hab/km². Cette zone se caractérise par un faible taux de natalité alors que les zones externes sont à très fort taux de natalité (supérieur à 13/1000). Les zones de forte densité ne sont pas des zones à forte natalité ; inversement, les zones à faible densité sont des zones à forte densité.

Urbanisation des différents pays occidentaux :

Part de la population urbaine

supérieur à 80%	Belgique
70 à 80%	Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas
60 à 70%	Tchécoslovaquie
50 à 60%	Hongrie, Pologne
40 à 50%	Yougoslavie, Norvège, Espagne
moins de 40%	Aucun pays européen.

Le développement des banlieues.

Ce sont les banlieues qui bénéficient de cet accroissement de population et d'espace. Les banlieues comprennent 50% de la population totale du pays. Celle-ci est répartie de la manière suivante :

- ¼ de la population est ultra urbaine (vit dans le centre des villes) ;
- ½ de la population vit dans les banlieues
- ¼ de la population est rurale.

Entre 1968 et 1975, la banlieue accueille les ¾ de l'augmentation démographique nationale, ce qui a pour conséquence une gestion de plus en plus difficile des banlieues.

Les grands ensembles.

La politique de construction de grands ensemble couvre la période 1954-1968. Elle commence avec un hiver 54 et l'action de l'abbé Pierre pour finir avec mai 68. Les fonctions de ces grands ensembles sont précis :

- quasi exclusivité de la résidence
- n'intéresse que certains types de décideurs : municipalités, offices d'HLM et caisse des dépôts ; absence totale de l'Etat.
- choix de sites spécifiques, souvent excentrés en raison des coûts de réalisation et des besoins en espaces ;
- référence aux idées de Le Corbusier et de Pouillhon (nouvelle école d'architecture) : recherche de l'ensoleillement maximum, de l'égalitarisme à tout crin, des conditions financières (coût le plus bas possible), absence de rues.
- intervention de l'Etat à posteriori pour les infrastructures sanitaires et sociales et pour les questions de communication.

Les grands ensembles sont considérés comme devant être des réalisations provisoires afin d'éponger l'accroissement démographique résultant de l'immédiat après-guerre. La durée de vie de ces grands ensembles est estimée à une vingtaine d'années. A partir de 1970, les grands ensembles perdurent, il y a une volonté de créer des commerces afin de rendre la vie des habitants plus faciles. Mais en même temps les bâtiments se dégradent et des opérations de rénovation doivent être entreprises.

La grande question est celle de l'occupation des cités. En 1975, D. Mehl fait une étude sur l'occupation des citées ; elle qualifie ses occupants de pluri-classiste car elle est composée d'ouvriers, d'employés et de cadres moyens. En général ces catégories sont représentées en proportions égales, sauf dans quelques ensembles bien spécifiques. La différence vient de la durée d'occupation.

Les cadres se caractérisent par une très grande mobilité résidentielle. Leur rotation est extrêmement rapide et les grands ensembles sont perçus comme une résidence de transition en attendant de pouvoir rejoindre le plus rapidement possible une zone pavillonnaire ou des logements de plus grand standing. Il en résulte une homogénéisation vers le bas.

Le départ des cadres laisse des logements vacants qui deviennent des failles urbaines. Les envahisseurs urbains profitent des mesures de regroupement familial pour se reloger dans ces ensembles. Lors de la construction de ces ensembles, le taux de logements réservés aux immigrés était de 15%. Avec la constitution de la faille urbaine, ils ont pu s'approprier les logements laissés vacants par les cadres. Ils entrent par défaut. A Vaulx-en-Velin (banlieue lyonnaise), les cadres disparaissent entre 1968 et 1976. Les étrangers qui n'étaient que 10% en 1968 deviennent 35% en 1976. Ils ont remplacé les cadres ; le niveau de vie des grands ensembles déclinant, c'est autour des employés de vouloir quitter cette zone créant ainsi une nouvelle faille urbaine dont profitent les envahisseurs urbains qui sont toujours constitués par les immigrés et deviennent insensiblement majoritaires.

Des politiques de revalorisation sont mises en place pour améliorer ces grands ensembles : politique de relance d'activité économique, de paix publique à la Grande Borne (Grigny) au Val fourré (Mantes la Jolie) etc.

Les villes nouvelles.

La politique de construction de villes nouvelles se met en place à partir de 1965. Il s'agit de substituer aux grands ensembles des zones d'habitation complètes associant à la fois lieux de résidence et possibilité de travail. Ces projets sont assumés par l'Etat qui en a défini les modalités :

- mise en place de villes et non zones résidentielles ;
- choix du site pour la fondation d'une ville nouvelle : absence de noyau dur ancien.
- présence d'un maître d'ouvrage unique ;
- utilisation de plans géométriques ;
- volonté d'atteindre un équilibre habitant/emploi.

Ces villes nouvelles autour de Paris deviennent très rapidement des zones de desserrement. Elles absorbent 2,5% de la population urbaine de la France et 40% de l'augmentation de la population urbaine d'Ile de France depuis 1965. Ces villes nouvelles sont pour la région parisienne : Evry, Melun-Sénart, Cergy-Pontoise, St Quentin en Yvelines, Marne la Vallée. Le taux d'occupation de Marne la Vallée a été extrêmement faible à l'origine créant ainsi une faille urbaine qui a été comblée par l'immigration asiatique. Toute l'infrastructure commerciale est asiatique dans cette agglomération nouvelle.

Les Anglais ont créé les premiers ce type de villes satellite ; elles se situent toutes à l'extérieur de la ceinture verte des villes anglaises.

Evolution des banlieues

La rurbanisation.

Ce néologisme indique le mélange d'une urbanisation de la campagne. Cela se traduit par un accroissement du nombre de résidents à la campagne qui vont travailler dans les villes. La campagne devient cité-dortoir.

Ces zones ont été à l'origine de la constitution de Zones de peuplement industriel ou urbain où l'importance de la population non agricole est prise en compte dans l'espace rural.

La péri-urbanisation.

Il n'y a aucune osmose entre ville et campagne bien que la population des villes de plus de 600 000 habitants ait tendance à migrer hors du noyau urbain, à une distance supérieure de plus de 40 km.

Ce phénomène existe dans les pays à grande concentration urbaine comme l'Allemagne, les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Des styles architecturaux spécifiques se développent mais se traduisent par une « américanisation du paysage ». Pour les habitations privées, il s'agit surtout des petits pavillons de même modèle qui sont à l'origine de villes-champignon.

Il est indispensable de prendre en compte les voies de communication et le réseau routier qui organise la vie de ces différents ensembles.

La ville est un système de contradiction et un espace de contrastes. Elle repose sur un paradoxe en raison :

- de la standardisation des comportements ;
- du nivellement des modes de vie ; c'est ce que les sociologues traduisent par la « moyennisation » ;
- du renforcement de la ségrégation spatiale, ségrégation qui s'effectue selon les groupes sociaux ;
- de la possibilité d'une plus grande expression individuelle.

« L'espace public est l'espace commun d'expression de la diversité qui impose une certaine pratique de la civilité, de l'expérience de l'autre. Il impose le port du masque » (R. Sennet) c'est-à-dire une dissimulation de soi qui permet de vivre avec les autres et de créer une distance avec l'autre.